



VILLE DE SAINT-BASILE
MRC DE PORTNEUF
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT
BASILE**

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Projet de règlement n° 11-2026

Le 24 avril 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 avril 2026, le conseil de la Ville a adopté le projet de règlement ci-dessous mentionné. Une assemblée publique de consultation se tiendra le 11 mai 2026, à compter de 18 h 00, à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

Projet de règlement 11-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 06-2012 afin de modifier la carte des grandes affectations du territoire et de préciser les caractéristiques associées à l'affectation résidentielle de faible densité

Ce projet de règlement numéro 11-2026 a pour objet :

De modifier la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme de manière à attribuer une affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à deux terrains (lots 4 897 958 et 4 897 966) situés respectivement au 32, rue Sainte-Anne) et 410, rue Sainte-Angélique, lesquels sont actuellement compris dans une affectation résidentielle de faible densité.

Il vise également à modifier le texte du plan d'urbanisme relatif à l'affectation résidentielle de faible densité afin de prévoir la possibilité d'y aménager plus de deux logements par bâtiment dans certains secteurs ciblés de cette affectation.

QU'au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur du projet de règlement susmentionné ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE le projet de règlement numéro 11-2026 est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures régulières d'affaires, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile, ce projet de règlement est également disponible sur le site internet de la Ville : www.saintbasile.qc.ca

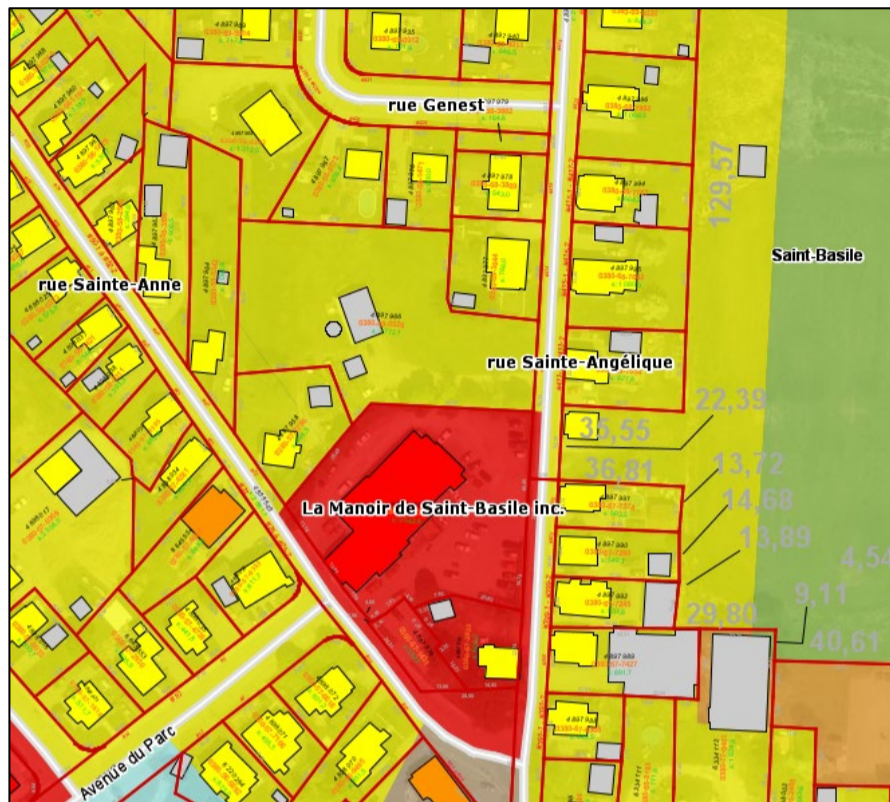
DONNÉ à Saint-Basile, ce 24^e jour d'avril deux mille vingt-six.

Manon Jobin
Greffière-trésorière



Annexe A

Modification de la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme (feuilles 1 et 2)

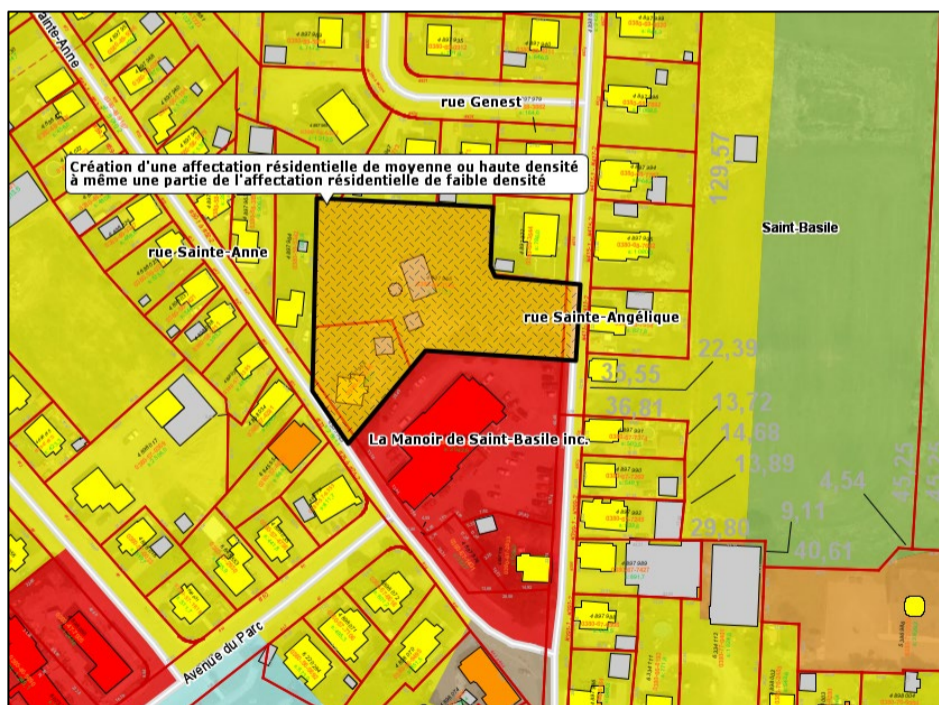
Avant modification :





LES AFFECTATIONS À CARACTÈRE RÉSIDENTIEL

-  Résidentielle de faible densité
-  Résidentielle de moyenne ou haute densité

Après modification :



LES AFFECTATIONS À CARACTÈRE RÉSIDENTIEL

-  Résidentielle de faible densité
-  Résidentielle de moyenne ou haute densité